

DEPARTEMENT : **NORD**
ARRONDISSEMENT : **LILLE**
CANTON : **ARMENTIERES**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-265902023-20240710-20240617DEL4-DE

S²LO
20240617DEL4

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 17 juin 2024

Nombre :

De membres en exercice : **11**
De présents : **7**
De votants : **11**
Pour : **11**
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PREUDHOMME Annie, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine

Etaient excusés, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration à M. Jacky BOULINGUEZ, Madame Danièle BENOIT, procuration à Me Annie PREUDHOMME, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration à Me Sabine PACCEU, Madame Amandine DASSONVILLE, procuration à Me Catherine THETTEN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Annie PREUDHOMME est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public attaché à la commune, pour mettre en œuvre les solidarités, pour organiser de l'aide sociale au profit des habitants.

Il a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, le C.C.A.S. accompagne l'attribution de l'aide sociale légale et dispense l'aide sociale facultative (*aide alimentaire par le biais des tickets services*).

Il propose des services (taxi, petit travaux, repas à domicile, sorties culturelles), aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou qui sont atteintes de handicap).

Il accompagne enfin par le biais de primes, de dots, des promotions (médaille du Travail, médaille de la familles, noces, séjours enfants).

Pour cela, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale arrête chaque année un barème portant sur l'ensemble des prestations énoncées au cours de l'année suivante.

Considérant le vote des primes, secours et dots qui est intervenu lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 27 septembre 2023, il a été décidé de fixer à part le tarif des accompagnants aux aînés pour le voyage annuel, pour le banquet, pour le goûter.

Considérant le banquet organisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le 20 octobre 2024 ;

Considérant le goûter organisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le 15 décembre 2024 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré ;

OBJET /

**FIXATION DU TARIF DES
ACCOMPAGNANTS AU
BANQUET DES AINES, AU
GOUTER DES AINES**

DELIBERATION :

Publiée le 10 juillet 2024

**Rendue exécutoire le 10
juillet 2024**

**Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 10 juillet 2024**

**Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 10 juillet
2024 et que la convocation de
la Commission avait été faite
le 10 juin 2024 ;**

Le Président,



DEPARTEMENT : **NORD**
ARRONDISSEMENT : **LILLE**
CANTON : **ARMENTIERES**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-265902023-20240710-20240617DEL4-DE

2024
SLO
DEL4

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 17 juin 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 7
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

Tarif banquet, goûter des aînés – suite (P.2)

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S fixent à l'unanimité, le tarif des accompagnants (âgés de moins de 65 ans) à :

35 € pour le banquet des aînés,

15 € pour le goûter des aînés.


Madame Annie PREUDHOMME

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance


Adopté, pour Ampliation
Le Président du C.C.A.S.